

CONVOCACTION
Date : 13 octobre 2023
Affichée le : 13 octobre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0

LISTE DES DELIBERATIONS
Affichée et mise en ligne le :
27 octobre 2023

DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS –

Absents représentés

Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Bruno DION
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Thierry MALHERBE
Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-10-01

Rapport n° 1 – Décisions du Maire n°76-2023 à n°110-2023.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°76-2023 à n°110-2023 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2023-10-02

Rapport n° 2 – Rapport d'orientation budgétaire 2024 – Budget de la Ville – Budget annexe de la Plage – Budget annexe de la Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** du rapport sur les orientations budgétaires 2024 pour la Ville, le budget annexe de la Plage et le budget annexe de la Scène adamoise.

Délibération : n° 2023-10-03

Rapport n° 3 – Règlement budgétaire et financier de la Ville de L'Isle-Adam.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** le règlement budgétaire et financier de la ville de L'Isle-Adam tel qu'annexé à la délibération.

Délibération : n° 2023-10-04

Rapport n° 4 – Régime des amortissements des immobilisations et règles de fongibilité des crédits – Nomenclature budgétaire M57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **fixe** le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57, pour le Budget Principal de la ville et les Budgets Annexes de la Plage et de la Scène Adamoise, ainsi qu'il suit :
 - adoption des durées et des catégories d'amortissement conformément au tableau annexé,
 - application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 1 000€ HT), qui restent amortis sans prorata temporis, en une seule fois sur l'exercice suivant,
 - application de l'amortissement par composants au cas par cas à condition que l'enjeu soit significatif au regard de la valeur de l'immobilisation.
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, pour le Budget Principal de la Ville et les Budgets Annexes de la Plage et de la Scène Adamoise.

Délibération : n° 2023-10-05

Rapport n° 5 – Décision modificative n°3 au budget de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2023 de la Ville dont le tableau est annexé à la délibération.
Celle-ci s'élève à la somme 123 361,27 €, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 83 385,27 €

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 39 976,00 €

Délibération : n° 2023-10-06

Rapport n° 6 – Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs – Rattrapage d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **autorise** le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 de 2023 par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte 28031 à hauteur de 353 311,70 € (rattrapage des amortissements non enregistrés).

Délibération : n° 2023-10-07

Rapport n° 7 – Modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** les créations et les transformations mentionnées ci-dessus et d'apporter les modifications aux tableaux des emplois pour tenir compte de restructuration de service, de recrutements, des départs en retraite, des avancements, des évolutions règlementaires des cadres d'emplois.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre concerné.

Délibération : n° 2023-10-08

Rapport n° 8 – Création d'un emploi permanent de catégorie A – Responsable du service Bâtiments et Voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **crée** un emploi permanent de catégorie A de Responsable du Service Bâtiments et Voirie.

Délibération : n° 2023-10-09

Rapport n° 9 – Subvention au club de cyclotourisme de L'Isle-Adam dans le cadre du programme Savoir Rouler à Vélo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **verse** une subvention de 500€ par école primaire, soit 1 500€, au Cyclo-club de L'Isle-Adam dans le cadre du programme « Savoir Rouler à Vélo ».

Délibération : n° 2023-10-10

Rapport n° 10 – Subvention au cinéma Le Conti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de l'attribution d'une subvention de 28 378€ au profit de la Société SPECTA (Cinéma le Conti).
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention définissant les obligations réciproques de chacune des parties.

Délibération : n° 2023-10-11

Rapport n° 11 – Convention entre le SIPIAP et la Commune de L'Isle-Adam pour l'utilisation de la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour et 1 abstention,

- **accepte** la conclusion d'une convention précisant les conditions de mise à disposition des installations de la piscine de L'Isle-Adam Parmain pour les groupes scolaires, pour l'année 2023-2024, entre le SIPIAP et la Ville de L'Isle-Adam.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Délibération : n° 2023-10-12

Rapport n° 12 – Accord de principe sur la réalisation des travaux de création d'un bassin de stockage – Restitution Rue Chantepie-Mancier par le SIPIA et sur la participation financière de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **s'engage** à entreprendre sous maîtrise d'ouvrage du SIAPIA les travaux de création d'un bassin de stockage-restitution au droit du déversoir d'orage rue Chantepie Mancier, avec une mise en fonctionnement avant la fin du 1^{er} trimestre 2026.
- **émet** un accord de principe sur la participation financière de la ville au coût de l'opération de réalisation d'un bassin de stockage-restitution au droit du déversoir d'orage rue Chantepie Mancier à la hauteur de 50%.
- **précise** que cette opération sera portée par le SIAPIA lors des travaux de la 164^{ème} opération d'assainissement.
- **décide** de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIAPIA prévoyant la répartition financière à 50% pour chaque partie, ses modalités comptables et les engagements réciproques du SIAPIA et de la ville.
- **indique** que cette convention ne pourra intervenir qu'une fois :
 - le coût réel de l'opération défini
 - les notifications d'attribution de subventions reçues par le SIAPIA
 - le besoin de financement défini
 - la conclusion par le SIAPIA d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire

Délibération : n° 2023-10-13

Rapport n° 13 – Cession d'un terrain cadastré AT 439 sis 27 Quai de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la cession par la ville de la parcelle AT 439 d'une contenance de 313 m² au prix de 320 000 euros net vendeur.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2023-10-14

Rapport n° 14 –Règlement de fonctionnement des EAJE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des EAJE.

Délibération : n° 2023-10-15

Rapport n° 15 – Renouvellement des conseillers municipaux au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **désigne** les conseillers municipaux suivants pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
Madame Annie PARAGE, Monsieur Gérard BRUNEL, Monsieur Thierry MALHERBE.
Suppléants : Monsieur Loïc LEBALLEUR, Monsieur Rodolphe MIET

2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Monsieur Edwin LEGRIS, Madame Claudine MULLER.
Suppléante : Madame Carine PELEGRIN

Délibération : n° 2023-10-16

Rapport n° 16 – Convention relative aux modalités de gestion des équipements du carrefour à feux n°110, Avenue Valéry Giscard d’Estaing et Rue Saint Lazare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **approuve** la convention relative aux modalités de gestion des équipements du carrefour à feux n°110, avenue Valéry Giscard d’Estaing / rue Saint-Lazare.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : n° 2023-10-17

Rapport n° 17 – Convention de partenariat financier entre la commune et le bailleur social Erigère pour la réfection des trottoirs et de la voirie devant la résidence sise 3 rue de l’Abbé Breuil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **approuve** la convention relative au partenariat financier entre la commune et le bailleur social ERIGERE pour la réfection des trottoirs et de la voirie devant la résidence sise 3 rue de l’Abbé Breuil.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Rapport n° 18 – Rapport d’activité 2022 du SIPIAP.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** de ce rapport.

Rapport n° 19 – Rapport d’activité 2022 du SIAEP.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** de ce rapport.

Rapport n° 20 – Rapport d’activité 2022 du SIPIA.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** de ce rapport.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.



Le Maire,

Sébastien Poniatowski
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita Salbert
Julita SALBERT